

PENSE-BÊTE : COLLABORATION INTERPROFESSIONNELLE (CIP)



La **collaboration interprofessionnelle**, c'est quand plusieurs personnes de champs d'expertises variés ou d'organisations différentes travaillent ensemble et en étroite collaboration avec leur client. Elles partagent leurs informations, leurs connaissances et leurs analyses et se coordonnent pour améliorer la qualité de leurs interventions et mieux répondre aux besoins du client.



Acteurs clés

- Est présent aux rencontres
- Définit les objectifs à atteindre
- Participe au choix des collaborateurs

Client/Producteur



Collaborateurs*

Porteur de dossier (P)

- S'impliquent dans l'étape du diagnostic, de l'analyse ou de la recherche de solutions
- Apportent leur expertise
- Transmettent les informations nécessaires

- Gère l'organisation des rencontres
- Facilite la collaboration et les communications
- Élabore le contrat de service et les livrables

Démarche en 4 phases



- Identification du besoin du producteur
- Choix des collaborateurs et du (P)
- Élaboration du mandat et du contrat
- Diagnostic et travail préparatoire par chaque conseiller
- Échange et partage d'informations
- Rencontre interprofessionnelle avec le producteur
- Mise en œuvre du plan d'action
- Suivi des actions dans le temps

*Expertises possibles des collaborateurs : agroenvironnement, production animale, production végétale, gestion, transfert, RH, transformation et commercialisation. D'autres intervenants peuvent être sollicités (représentants de meunerie, vétérinaires, ingénieurs...). Seuls les conseillers inscrits pourront recevoir une aide financière dans le cadre du Programme services-conseils.



Situations admissibles

- Résolution de problème technique complexe
- Plan d'affaires pour démarrage/développement
- Plan de transfert intergénérationnel d'entreprise
- Plan de redressement
- Organisation des ressources humaines
- Adoption de pratiques agroenvironnementales
- Rencontres avec fiscalistes / notaires / comptables en cas de démarche de transfert



Situations non admissibles

- Rencontres CIP sans le producteur
- Présentation de demande de crédit ou négociation avec créanciers uniquement
- CIP visant uniquement le refinancement
- Modification convention d'actionnaires (sauf si liée à plan d'affaires en cours)

Partenaires du projet « Développement de l'approche interprofessionnelle des services-conseils pour l'adaptation aux changements climatiques des entreprises laitières via un programme de formation et de coaching »

Plan pour une
économie
verte

Québec



PENSE-BÊTE : COLLABORATION INTERPROFESSIONNELLE (CIP)

Aide financière*

- 75 % des coûts admissibles, max. 5 000 \$ / entr. pour la durée du programme
- Montant inclus dans l’enveloppe globale (30 000 \$ ou 40 000 \$)
- Montant qui couvre :
 - Honoraires + temps de déplacement des conseillers inscrits pour la participation aux rencontres
 - Temps d’organisation des rencontres et de préparation du livrable pour le porteur de dossier (400 \$ financés à 75 % = 300 \$ par rencontre)



Procédures administratives*

	Contrat unique via le porteur de dossier (P) Déposer les ententes avec les sous-contractants en annexe	Contrats individuels Préciser qui est le porteur de dossier dans la CIP
Contexte / mandat	• Objectif des rencontres • Nombre et durée des rencontre prévues • Conseillers participants et leurs spécificités / expertises distinctes • Temps de déplacement prévu • Identification du (P)	
Services / activités réalisées	• 1 ligne pour le temps d’organisation du (P) • 1 ligne pour le temps de chaque conseiller	• 1 ligne pour le conseiller concerné
Factures	Factures pour le contrat, déposées par (P) : • Heures et taux horaire de chaque conseiller • Heures du porteur de dossier (organisation) • Temps de déplacement (distinct) • Nb de rencontres réalisées, dates, durées • Annexes : factures des sous-contractants	Factures pour chaque contrat avec : • Heures et taux horaire de chaque conseiller • Heures du porteur de dossier (organisation) • Temps de déplacement (distinct) • Nb de rencontres réalisées, dates, durées
Livrable proposé	Un rapport succinct avec : • Le projet ou la problématique • La.les date(s) de rencontre(s) et les conseillers participants • L’expertise et l’apport des différents conseillers à la réflexion • Les recommandations effectuées et les suivis à faire	

*Les aides financières offertes par les réseaux Agriconseils sont rendues possibles grâce au Programme services-conseils 2023-2028, en vertu du Partenariat canadien pour une agriculture durable, entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec.

Conditions de succès de la CIP



Facteurs facilitants



- Producteur engagé dans la démarche
- Besoin identifié et multidimensionnel
- Intervenants motivés et complémentaires
- Leadership du porteur de dossier
- Communication efficace et écoute active



À éviter

- Multiplication inutile des intervenants
- Peu ou pas de préparation
- Absence de porteur de dossier
- Solutions pré-établies et imposées
- Négligence du suivi post-rencontre

